



REPUBLIQUE DU NIGER
Millennium Challenge Account-Niger
(MCA-NIGER)

NOTIFICATION N°63/01-2023/PCA

RESOLUTIONS SPECIALES N°46/01-2023 ET N°47/01-2023
ADOPTÉES PAR CONSULTATION A DOMICILE DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER.

EN DATE DU 11 JANVIER 2023,

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le Millenium Challenge Corporation ("MCC"), et le Gouvernement de la République du Niger (le "Gouvernement"), ont conclu un Accord de Don du Millenium Challenge en date du 29 juillet 2016 (le "Compact") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le MCC et le Gouvernement ont conclu un Accord de mise en œuvre du programme en date du 29 juillet 2016 (le "Accord de mise en œuvre du programme") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement, par Décret N°2016-706/PRN, daté du 23 décembre 2016, a créé le MCA-Niger comme organisme de contrôle et de gestion de la mise en œuvre du Compact (le "Décret") ;

CONSIDÉRANT ENFIN que les résolutions spéciales n°046/01-2023 et n°047/01-2023 ont fait l'objet d'une consultation écrite à domicile des membres du Conseil et qu'elles ont été approuvées par huit (8) membres votants (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile) conformément aux dispositions de la section 3.12 du Règlement intérieur de MCA-Niger ;

PAR CONSÉQUENT, le Président du Conseil d'Administration notifie et atteste par les présentes que le Conseil d'Administration a **APPROUVÉ ET ADOPTÉ LES RÉSOLUTIONS SPECIALES CI-APRÈS** :

- **RESOLUTION SPECIALE N°046/01-2023/MCA-Niger** : « Le Conseil d'Administration approuve le Plan de Passation des Marchés n°20 (PP20) MCA-Niger, pour la Période allant du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 ».
- **RESOLUTION SPECIALE N°047/01-2023/MCA-Niger** : « Le Conseil d'Administration approuve l'Avenant n°2 à l'Ordre de Service n°1 du Contrat conclu entre MCA-Niger et le Cabinet d'Etude et de Recherche en Ingénierie (C.E.T.R.I). »

(a) *Les membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général du MCA-Niger sont autorisés à élaborer et signer tout document et mener toute action en vue de mettre en œuvre les présentes Résolutions dans la limite de leurs compétences respectives.*

A signé

Nom : Ibrahim SANIABANI

Titre : Président du Conseil d'Administration

